

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 23 novembre 2015 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, Président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Marc DEMULSANT, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, et M. Alain ROLLAND, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etait représentée :

- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire.

Etaient invités :

- M. Jean-François MARECHAL, suppléant de M. FRANÇOIS,
- M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY.



1) Approbation du PV du CA du 21 septembre 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Elections du vice-président et du trésorier

M. STOLF rappelle que sa désignation comme président du CLIS laisse vacant le poste de vice-président et qu'il est nécessaire de procéder à son élection, de même que pour le poste de trésorier, M. OLLIVIER ayant été élu il y a plus de deux ans.

Sont candidats pour la vice-présidence MM. FEUILLET et FLEURY. Ce dernier précise qu'il souhaite apporter un autre regard, tout en faisant preuve de retenue. Bien qu'opposant au projet de la première heure (d'où une bonne connaissance du dossier), sa capacité d'ouverture reste entière et il est prêt à relayer les questions ou inquiétudes des uns et des autres.

M. FEUILLET indique qu'il est élu de Saint-Dizier depuis 2008 et que son intérêt pour le projet n'est pas nouveau. Il estime qu'il est nécessaire de s'impliquer dans ce projet controversé, en prenant en compte tous les aspects, notamment éthique, économique ou social, afin de comprendre les enjeux et de poser les bonnes questions.

Le CA adopte le mode de scrutin suivant : élection au premier tour en cas de majorité absolue des votes (23 membres présents ou représentés) ; sinon, élection au second tour à la majorité relative.

A l'issue du premier tour, les résultats sont les suivants : M. FEUILLET obtient 13 voix, M. FLEURY 9. M. FEUILLET est élu vice-président du CLIS pour une période de deux ans. Les deux candidats remercient les membres du CA en souhaitant que le CLIS puisse continuer à travailler utilement.

M. STOLF demande s'il y a des candidats pour occuper le poste de trésorier. M. OLLIVIER, seul candidat, est désigné à l'unanimité pour une nouvelle période de deux ans.

3) Politique foncière de l'ANDRA

M. ROLLAND rappelle que la loi Transparence et sûreté nucléaire demande que le maître d'ouvrage ait la maîtrise foncière des terrains assiettes des installations envisagées (soit environ 700 ha maximum, avec de multiples propriétaires privés ou publics) au moment du dépôt de la demande d'autorisation de création (DAC). Les besoins de l'ANDRA sont les



suivants : 200 à 300 ha pour la zone « puits », 200 à 300 ha pour la zone « descenderie », 10 à 25 ha pour la voie ferrée et le terminal, 5 à 10 ha pour le poste électrique, 10 à 15 ha pour la voirie.

Pour l'ANDRA, l'objectif est d'obtenir la maîtrise foncière à l'amiable, par voie d'acquisitions directes (c'est le cas pour les forêts, après expertise de l'ONF et validation du prix par France Domaine), ou par voie d'échanges (c'est le cas des terres agricoles mises en réserve par les SAFER Lorraine et Champagne-Ardenne avec préfinancement ANDRA, les prix étant soumis à l'avis de la Direction régionale des finances publiques et de la Direction départementale des territoires).

Ces acquisitions ont pour objet la maîtrise du foncier des installations, l'éventuelle compensation par du reboisement des espaces défrichés, la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales, et la détention de forêts pour répondre à des engagements à long terme (sécurisation des actifs pour assurer la stabilité financière de l'ANDRA).

M. ROLLAND détaille les acquisitions foncières réalisées depuis 1995 dans la Meuse et la Haute-Marne (pas d'acquisition liée au projet en dehors de ces deux départements) et précise le prix moyen à l'hectare pour les forêts et les terres agricoles, en expliquant que les prix varient selon la nature des parcelles, les contraintes environnementales, la localisation ou les conditions d'acquisition. D'une manière générale, il indique en réponse à M. SUCK qui s'inquiète des prix pratiqués pour les terres agricoles, que le foncier a augmenté depuis 2008 en Lorraine et Champagne-Ardenne.

M. FLEURY constate que les acquisitions par l'ANDRA ou via les SAFER couvrent déjà largement les besoins. Pour autant, la zone « puits » n'est pas encore localisée précisément. Il estime que le choix de cette zone se fera en fonction des échanges réalisés, et non en fonction de critères scientifiques, alors même que la transposition des données obtenues par les recherches dans le laboratoire, même à faible distance, n'est pas automatique. Sur ce point, M. DESCHAMPS rejoint l'inquiétude de M. FLEURY et s'interroge sur la nécessité de prévoir de nouvelles investigations géologiques pour déterminer la localisation de la zone « puits ».

M. ROLLAND, en réponse à M. LHERITIER, confirme que les forêts ou les terres agricoles déjà acquises et non utilisées sont valorisées (par exemple avec des baux d'occupation précaire). Par ailleurs, si le projet n'aboutissait pas, les terres agricoles seraient pour la plupart rétrocédées. Quant aux forêts, elles n'ont pas vocation à alimenter Syndièse.

Suite aux observations de M. LHERITIER, M. RUHLAND précise que la vente du Bois de la Caisse à l'ANDRA a été autorisée en vue d'un échange avec la forêt de Mandres.



M. ROLLAND signale que l'ANDRA transmettra au CLIS courant décembre un état récapitulatif des acquisitions par commune, en distinguant ANDRA et SAFER (pas de référence cadastrale en raison de risques de sabotage ou d'intimidation, comme cela a pu être constaté par le passé).

En réponse à MM. FLEURY, LHERITIER et LHUILLIER, M. ROLLAND indique que les verses (matériaux extraits lors du creusement) seront réparties sur les deux zones « puits » et « descenderie » (donc avec maîtrise foncière ANDRA), avec possibilité de transfert de l'une à l'autre.

La présentation est annexée à ce procès-verbal.

4) Point d'avancement du projet

M. ROLLAND présente le planning prévisionnel révisé suite au débat public (avec notamment un éventuel dépôt de DAC en 2017/2018, une évaluation jusqu'à 2020 et une phase pilote d'au moins 5 ans). La prochaine échéance est la remise prochaine (début 2016) du Dossier d'options de sûreté, du Dossier d'options de récupérabilité et du Plan directeur d'exploitation. Il évoque également la démarche engagée en vue de l'élaboration de l'avant-projet sommaire, ainsi que les travaux déjà engagés sur le terrain.

M. FLEURY s'étonne que le coût du projet ne soit toujours pas connu (il était attendu pour le débat public de 2013), et qu'il soit de fait impossible d'estimer dans ce coût la part des coûts (ou des surcoûts) liés à la sûreté. Dans ces conditions, on ne peut pas être sûr que les recommandations de l'ASN ou de la CNE sont bien prises en compte.

M. ROLLAND rappelle que c'est le ministère qui annoncera le coût.

La présentation est annexée à ce procès-verbal.

5) Questions diverses

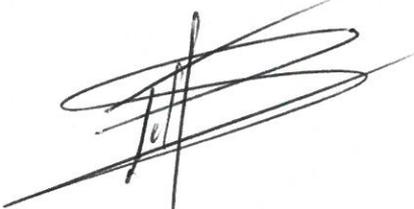
- M. FLEURY signale que le CLIS a obtenu de la Conférence régionale de santé une subvention de 10 000 € pour l'organisation d'un colloque sur le thème « Environnement industriel et santé », avec le soutien de la Conférence du territoire de santé de la Meuse. Il propose une réunion prochaine de la commission « Environnement-Santé » afin d'avancer sur ce point et également de mettre en place le comité de pilotage chargé de travailler avec les ARS sur l'état de référence sanitaire. Cette réunion est fixée le jeudi 17 décembre à 18h00, dans les locaux du CLIS à Bar le Duc.



- M. JAQUET indique que lors du dernier comité de liaison, l'organisation d'une journée de formation à destination des membres du CLIS avec des intervenants ANDRA a été confirmée. Celle-ci aura lieu le jeudi 4 février 2016.
- M. LORCIN rappelle que le conseil régional de l'ordre des médecins a désigné M. AUG pour suivre les activités du CLIS. Ce dernier, qui a assisté à la dernière AG, est prêt à participer aux travaux de diverses commissions.
- Mme HURAUT fait part de la réalisation, comme chaque année, d'un sondage autour des installations de l'ANDRA.

A Bure, le 01/03/16

Le Président du Comité,



Denis STOLF

Le Vice-Président du Comité,



Jean-Michel FEUILLET

